

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du lundi, 24 juin 2019 Séance N° 1

de 22h00 à 22h20
à la salle bourgeoisiale

Président : M. Martial Kamerzin
Vice-Présidente : Mme. Marie-Claire Combe

Présents : M. Aristide Bagnoud
M. Olivier Duchoud

Excusé : M. Sébastien Schornoz

Invité : **M. Christophe Cordonier, Fiduciaire de Crans-Montana**

Preneur du PV : M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal

5 bourgeoises et bourgeois sont présents + 3 conseillers bourgeois

0. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

Messieurs les anciens Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le Président remercie les Bourgeoises et les Bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Comptes 2018 de la Bourgeoisie.**
- 4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
- 5. Approbation des comptes 2018 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 6. Modification du règlement bourgeoisial. Décision.**
- 7. Zone artisanale des Moulins. Information.**
- 8. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 décembre 2018 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu ?

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président nomme comme scrutateur M. Gérard Mayor.

3. Comptes 2018 de la Bourgeoisie

La lecture détaillée des comptes n'étant pas demandée, le Secrétaire communal donne lecture des principaux chiffres des comptes 2018 qui n'appellent pas de commentaire de l'Assemblée bourgeoisiale.

FONCTIONNEMENT

Charges financières	CHF 59'770.70
Revenus financiers	CHF 78'837.25
Marge d'autofinancement	CHF 19'066.55
Amortissements ordinaires	CHF 38'541.55
Excédent de charges	CHF 19'475.00

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	CHF 19'066.55
Investissements nets	CHF 0.—
Excédent de financement	CHF 19'066.55

M. Gaston Bagnoud relève que le montant versé par Icogne Energie SA pour la location du passage de la conduite ainsi que la location du terrain sur lequel est implanté l'usine est trop faible et qu'il faut le revoir.

M. Olivier Duchoud répond que le montant de la location a été donné par le Service des forêts du Canton du Valais.

4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

M. Christophe Cordonier donne la lecture de son rapport des comptes de l'exercice 2018 pour la Bourgeoisie. **M. Christophe Cordonier** recommande l'Assemblée bourgeoisiale d'approuver les comptes qui présentent un excédent de financement de Frs. 19'066.55, le bilan totalisant CHF 942'949.52 de fortune au 31 décembre 2018. Donc la situation de la Bourgeoisie permet de faire face à ses engagements.

5. Approbation des comptes 2018 de la Bourgeoisie. Décision

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée. L'Assemblée accepte les comptes 2018 de la Bourgeoisie par :

Oui	7
Non	1
Abstention	0

6. Modification du règlement bourgeoisial. Décision.

Suite à l'approbation du Règlement bourgeoisial lors de la séance du 11 juin 2018, le Règlement bourgeoisial a été transmis au Canton du Valais pour homologation. Cependant, des modifications sont à apporter à l'article 10 du Règlement bourgeoisial et au tarif d'agrégation.

M. Olivier Duchoud présente les modifications demandées :

Règlement bourgeoisial :

Ancienne version :

art. 10 Répertoires des bourgeois

Le Conseil tient le répertoire des bourgeois domiciliés sur la base du registre informatisé de l'état civil suisse.

Le Conseil tient le répertoire des bourgeois d'honneur.

Nouvelle version :

art. 10 Répertoires des bourgeois

Le Conseil tient le répertoire des bourgeois sur la base du registre informatisé de l'état civil suisse.

Le Conseil tient le répertoire des bourgeois d'honneur.

Tarif d'agrégation :

Ancienne version :

Le Conseil peut proposer à l'Assemblée bourgeoisiale de réduire jusqu'à 50%, au maximum, de cas en cas, pour toutes les catégories, les tarifs précitées lorsque la durée de domicile dans la Commune d'Icogne est supérieure à 15 ans.

Nouvelle version :

Lorsque la durée de domicile sur la Commune d'Icogne est supérieure à 15 ans, l'Assemblée bourgeoisiale réduit de cas en cas les tarifs précités, au minimum de 15% et au maximum de 50%, pour toutes les catégories et sur la base d'une proposition du Conseil bourgeoisial.

Le Conseil communal a décidé, en séance du 30 mai 2019, d'approuver la modification d de l'article 10 du Règlement bourgeoisial.

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée.

L'Assemblée accepte la modification de l'article 10 du Règlement bourgeoisial par :

Oui	7
Non	1
Abstention	0

7. Zone artisanale des Moulins. Information.

Le Président informe que l'assainissement de la décharge des Moulins s'est déroulé durant les mois d'avril à juin 2018.

Suite à ces travaux, le Conseil souhaite créer une zone artisanale éventuellement en dur afin d'attirer les entreprises sur la commune. La création de cette zone artisanale nécessite la création d'un Plan de zone.

Etant donné la nécessité de ce Plan de zone, il est difficile de prévoir à quel moment les entreprises pourront y revenir.

Le souhait du Conseil est que cette zone artisanale devra pouvoir accueillir des entreprises créatrices d'emplois et ceci afin de dynamiser l'activité.

M. Gaston Bagnoud demande quel est le coût par module et le prix de la location.

M. Olivier Duchoud répond que le devis de construction et les prix des locations seront étudié dans le cadre du projet.

Mme Thérèse Kamerzin demande s'il y a déjà des entreprises intéressées.

M. Olivier Duchoud répond que la demande existe et qu'il a été sollicité à plusieurs reprises.

M. Gérard Mayor demande si la Bourgeoisie a déjà encaissé des montants concernant ce remblayage.

Le Président informe que la Bourgeoisie a encaissé un acompte de la part du Consortium de CHF 156'016.25 à la date du 20.06.2019.

8. Divers

M. Gérard Mayor informe l'Assemblée sur l'état de nos forêts qui ont souffert de la sécheresse, du stress hydrique et que les plus faibles attaqués par le Bostriche.

M. Olivier Duchoud répond qu'un fonds existe pour l'entretien des forêts et que le triage forestier suit la situation de manière très précise.

M. Gaston Bagnoud demande ce qui est fait avec les arbres bostrichés.

M. Olivier Duchoud répond qu'à l'époque ils étaient brûlés.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale à 22h20 et demande à M. Olivier Duchoud de dire la Prière traditionnelle.

Icogne, le 24 juin 2019

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen